

PREMIER ANNÉE... Abon. annuel, . . . 94. Abon. semestriel, . . . 49. Frais de poste à part. On doit informer le ler de dernier mois de son abonnement, lorsque on veut résilier et payer autrement, ou s'inscrire en continuant un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC.

PHIX DES ANNONCES: Premières insertions: lignes et au-dessous, 2r. 6d. 10 lignes et au-dessous, 3s. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subéquent, le 4duprix.

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

Ce Journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH GAUCHON, avocat, rédacteurs-proprietaires; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux lies de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, pres de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis; Kamouraska, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnets, Amable Morin, éc. ; Saint-Jean-Perth, M. le col. Fraser; Bal de Chalours, M. l'abbé des Ruisseaux; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Têreau. On recoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées franchises de port.

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Séance du mois de juillet 1846.

Monsieur le président étant au fauteuil, M. B. Marquette, instituteur de l'Ango-Gardienn, lut la dissertation suivante.

Monsieur le Président, Messieurs,

Avant de nous livrer à l'étude des différents sujets énumérés dans le code de nos règlements, permettez-moi de dire un mot sur la dignité et l'importance de l'état que nous avons embrassé. Ce sujet est certainement digne de nos plus sérieuses réflexions. Quoiqu'un des membres honoraires de cette association nous en ait déjà dit quelque chose dans une séance précédente, je crois devoir revenir encore sur ce sujet, d'abord, parce que plusieurs membres qui sont ici aujourd'hui, n'auront pas l'avantage d'entendre cette savante dissertation, ensuite parce qu'il nous importe grandement de réfléchir et de méditer souvent sur la dignité et l'importance de notre vocation, afin de nous y attacher davantage et de montrer par notre conduite que nous en sommes dignes sous tous les rapports.

Tâchons de nous convaincre aujourd'hui, que le titre que nous portons sera d'autant plus respectable et d'autant plus respecté, que nous le porterons d'une manière conforme aux devoirs qu'il nous impose.

Si les avantages extérieurs n'accompagnaient pas toujours le titre d'instituteur, s'il n'est pas toujours entouré de l'estime et de l'appréciation qu'il mérite, il n'en est pas moins vrai de dire que ce n'est pas une profession ordinaire—c'est comme le dit un auteur célèbre: " une mission sacrée, c'est une fonction délicate, c'est une espèce de sacerdoce, c'est un ministère moral, car l'école, c'est comme le portique du temple, c'est l'éducation, c'est le bras droit de la religion."

L'instituteur qui enseigne dans nos écoles publiques est, à ce titre, un véritable officier public, et non pas un serviteur public comme quelques-uns le prétendent. La loi, convaincue de l'importance et de la nécessité de cette fonction, l'a en quelque sorte établie, du moins elle l'a réglée et protégée. Oui, Messieurs, c'est du pouvoir que nous recevons l'autorité dont nous jouissons, c'est aussi au nom du pouvoir que nous exerçons dans l'enceinte de nos écoles, cette espèce de magistrature, qui, si elle était mieux comprise, devrait se faire sentir même au dehors, car l'instituteur qui ne rend ses services que dans l'enceinte de son établissement, est bien loin de connaître l'étendue et la plénitude de ses devoirs.

Malgré toutes les prérogatives que la loi nous accorde aujourd'hui, il nous reste encore beaucoup à demander au gouvernement. Nous avons besoin d'une protection toute particulière pour sortir de l'état d'asservissement et d'inconsidération où nous sommes placés. Il nous faut beaucoup plus d'encouragement pour pouvoir vivre au milieu de nos compatriotes suivant la dignité de notre état. Il nous faut un système d'enseignement uniforme et dirigé par un corps compétent et instruit, pour nous soustraire au milieu et une tyrannie auxquelles nous sommes exposés tous les jours. Mais je laisse ce sujet pour une prochaine assemblée, et je m'empresse de vous ramener à des considérations plus agréables.

Sans vouloir jeter du blâme sur les autres professions, et surtout sur les professions laborieuses, que les esprits frivoles appellent dédaigneusement des métiers, je vous demanderai comment on doit évaluer le mérite d'un état, si ce n'est par les services que cet état rend à la société. Et pour nous convaincre de cette vérité, il s'agit seulement de réfléchir un moment sur la fin de l'homme.

Celui-ci, en effet, destiné par son divin créateur à vivre en société, a reçu pour mission, d'y rendre son existence féconde et de travailler au bonheur de ses semblables, en gagnant la part qu'il doit avoir au ciel.

Telle est, messieurs, la destinée commune, et bien malheureux ceux qui veulent donner à l'homme d'autres fins que celles-là.

Heureux au contraire l'homme qui peut avoir une plus grande part dans cette mission divine, de travailler au bonheur de ses semblables.

Or, ne devons-nous pas nous glorifier, quand nous envisageons tout le bien que nous sommes appelés à faire dans notre état? Ne devons-nous pas nous convaincre que nous accomplissons bien notre destinée sur la terre puisque nous avons une part des plus grandes dans l'estime et la considération de nos compatriotes.

Un écrivain de nos jours nous fournit trois belles considérations sur la dignité de notre état.

- 1° La nature des services que nous rendons. 2° La longueur de ces services. 3° Enfin ceux à qui nous les rendons.

Permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur ces trois belles prérogatives de notre vocation.

1° Considérons d'abord la nature même de nos services; ne travaillons-nous pas dans l'intérêt des mœurs et de la religion, ces deux éléments essentiels de toute espèce de société? Or, est-il possible de travailler pour un but plus louable? Peut-on contribuer d'une manière plus directe au bonheur de nos semblables que de réveiller chez eux les facultés qu'ils ont reçues de leur créateur, en les faisant sortir de l'asservissement dans lequel les tenait l'ignorance, car l'homme, messieurs, tant perfectible qu'il soit, a besoin du secours de ses semblables pour rentrer en possession de ses facultés intellectuelles, ces facultés sont ensevelies dans son âme comme le feu dans les veines d'un caillou; et de même que sans la percussion du briquet le feu demeurerait toujours caché, de même toutes les facultés de l'homme demeurent ensevelies dans son âme, sans le secours de l'éducation et de la société. C'est ce qui a fait dire à un écrivain anglais, que l'homme

sans éducation, ressemblait à une statue cachée dans un bloc de marbre. L'éducation poursuit le même auteur, opère sur l'esprit humain, la même métamorphose que le ciseau du statuaire sur le bloc de marbre sorti de la carrière.

2° Une autre prérogative de notre état, c'est que les services que nous rendons sont de la plus longue durée, puisque nous les rendons à nos semblables au début même de la vie. Nous jetons les premières semences sur un sol vierge encore. Nous recevons l'enfance au sortir du berceau toute rayonnante de candeur et d'innocence pour l'introduire dans les sentiers de la science et du bonheur.

Maintenant s'il est vrai de dire que l'on suit dans sa vieillesse les mêmes habitudes que l'on a contractées dans sa jeunesse; avec quel soin ne devons-nous pas la cultiver cette jeunesse intéressante, que de nombreuses familles nous confient chaque jour? Ce sont de jeunes plantes que l'on nous met en mains pour que nous les cultivions de manière à leur faire produire tous les fruits que l'on a droit d'en attendre. Au commencement de notre carrière nous donnons nos soins à un grand nombre d'enfants. Mais bientôt le temps s'écoule, les générations se succèdent les unes aux autres et en peu de temps, des milliers d'élèves viendront s'instruire à nos leçons et nous reconnaître pour leur bienfaiteur, pour leur ami et pour leur père. Et les familles, messieurs, resteront-elles inactives au milieu de ce tribut d'éloges et de reconnaissances qui nous seront décernés par leurs enfants? Pensez-vous qu'elles seront indifférentes à tout ce que nous aurons fait pour elles? Quand nous leur renverrons leurs enfants instruits, bons, vertueux, capables de se conduire par eux-mêmes et de former d'honnêtes et d'utiles citoyens, croyez-vous qu'elles ne se joindront pas à eux pour nous témoigner leur reconnaissance?

Travailler pour une aussi belle cause n'est-ce pas servir la religion et la société. N'est-ce pas être apôtre de la civilisation? Car de la religion et de la civilisation dépend le développement et l'accroissement de la société? Les nations qui aspirent à la liberté, dit le baron de Gerando, ne peuvent en être capables qu'en s'en rendant dignes, et ne peuvent s'en rendre dignes que par les vertus et les lumières.

3° Enfin, messieurs, quels sont ceux à qui nous donnons nos soins? En est-il de plus dignes de les recevoir? De faibles créatures, incapables de penser même à ce qui est mal, sans expérience, environnés de périls nombreux; destinées à jouer un rôle parmi leurs semblables et incapables de le remplir parfaitement par elles-mêmes. Les unes privées des avantages de la fortune, et couvertes des haillons de la misère; les autres loin d'avoir reçu sous le toit paternel les premières leçons de la vertu, n'y ont souvent puisé que les funestes impressions du vin et du libertinage. Dites-moi, maintenant, s'il y a quelque chose de plus digne de nos soins et de notre sollicitude?

Êtes-vous jamais entrés dans ces lieux sombres qu'habite la misère? N'avez-vous jamais vu dans ces réduits obscurs, de pauvres enfants déjà frappés au coin de la dégradation, destinés à une vie de privations et de souffrances, et dites-moi si vous avez senti naître en vous le désir de changer ou d'améliorer leur sort? Plus leur état est dégradé, plus leur avenir semble terrible et orageux, plus il doit nous être doux de leur donner nos soins et de leur faire acquiescer le courage et l'énergie dont ils ont besoin pour résister aux souffrances, aux misères et aux privations auxquelles ils sont exposés dans la suite. S'ils ne doivent assister que peu de temps à nos leçons, c'est un nouveau motif de les traiter avec un soin tout particulier. Ils seront sans doute grossiers, entêtés, quelquefois même brutaux et indomptables; mais leur âme n'en est pas moins immortelle et rachetée par le sang d'un Dieu! S'ils sont déjà vicieux, du moins ils sont jeunes et avec de grands soins nous pouvons changer leur cœur, et en faire des sujets précieux à la société. Or, messieurs, n'est-ce pas là une belle prérogative de notre état? N'y a-t-il pas dans notre mission quelque chose de sacré? Devenir le père de ceux qui n'en ont plus, soulager la veuve et être l'appui de l'orphelin, faire renaitre le bonheur au sein de la pauvreté et de la misère, est-il en vérité un bienfait plus véritable et plus grand?

Jouissons, messieurs, de cette prérogative de notre vocation et attachons-nous-y davantage, sans faire attention au dédain que nous portent les esprits étroits et frivoles.

S'il est vrai que l'argent fait le mérite et le bonheur d'un état, j'espère que notre sort sera bientôt changé. La loi nous accorde aujourd'hui un salaire fixe, bien modique il est vrai, mais joint à la libéralité de nos compatriotes il est à peu près suffisant pour nous garantir contre ces atteintes de la misère.—Et ce salaire, il faut l'espérer, sera augmenté à mesure que le pays sentira l'avantage et l'importance de l'éducation.

D'ailleurs, messieurs, est-ce par le montant des honoraires que s'évalue le mérite d'un état? Non — et si nous ne sommes pas encore assez rémunérés pour les services que nous rendons, j'en conclus que le désintéressement que notre état exige, concourt encore à sa gloire et à sa dignité. Il n'y a point de mérite à rendre un service quand on est bien payé pour le faire. Au contraire, dit un écrivain de nos jours, un service est d'autant plus honorable qu'il est désintéressé.

Et la confiance qu'on nous accorde aujourd'hui, l'espèce d'abandon que nous font les familles de ce qu'elles ont de plus cher, l'estime générale dont nous jouissons auprès de nos compatriotes, l'affection et le respect que nous portent tous les amis de l'éducation, enfin la sollicitude toute paternelle de M. le surintendant de l'éducation, les conseils bienveillants qu'il veut bien nous donner, l'intérêt qu'il prend à notre sort, tout ceci doit-il être compté pour rien? Non

sans doute, c'est une monnaie dont nos cœurs doivent savoir apprécier le prix.

Quand les enfants qui nous sont confiés auront été nourris du pain de la science, quand ils auront puisé à nos leçons la sagesse et la vertu, ils viendront apporter un nouveau fleuron à la couronne de bienfaits que nous aurons acquise, je veux dire la reconnaissance. Ils se rappelleront jusqu'à la fin de leur vie les beaux jours de l'École. Nous serons les auteurs indirects du bien qu'ils feront dans la société. Partout où nous irons, nous recevrons de nouveaux tributs d'hommage de ceux que nous aurons formés à la pratique du bien. Et quand nous aurons vieillis dans nos pénibles travaux; quand nous serons sur le point d'aller rendre compte de notre mission, au tribunal du souverain Juge, nous nous verrons entourés d'une nombreuse génération pour qui nous aurons été le bienfaiteur et le père. Qu'il nous sera doux alors de mourir au milieu de ceux à qui nous aurons fait tant de bien, et d'emporter dans la tombe leurs regrets les plus sincères.

Enfin, un dernier avantage de notre vocation, c'est celui de pouvoir nous perfectionner nous-mêmes, en cherchant tous les jours à perfectionner les autres.

Telle est, messieurs, l'abrégé des hautes prérogatives inhérentes à notre état. Ces belles qualités ont déjà été senties et exprimées avant ce jour par un grand nombre de personnes distinguées qui ont travaillé à promouvoir l'éducation chez les différents peuples du monde. Sans aller chez l'étranger, ne pourrait-on pas trouver dans l'histoire de notre jeune colonie des preuves évidentes de ce que j'avance? Québec, messieurs, quoique déchu de sa splendeur première, Québec, qu'on pourrait appeler à juste titre la ville des souvenirs, ne renferme-t-il pas dans son sein les cendres d'un homme qui a roué une grande partie de sa vie et de sa fortune à l'éducation de ses jeunes compatriotes? Des édifices bâtis à ses frais, sont encore là, pour attester aux âges futurs son dévouement et son zèle pour la régénération intellectuelle des Canadiens.

Malheureusement il a vécu dans un temps où la plupart des esprits étaient tournés vers d'autres objets. S'il n'a pas réussi autant qu'il aurait dû, il faut en accuser plutôt les circonstances que les moyens dont il se servait.

Ses méthodes d'enseignement élémentaire et surtout son système mixte d'enseignement simultané et mutuel, est, suivant moi, le seul praticable en ce pays, dans les écoles un peu nombreuses.

Si Québec possède aujourd'hui des établissements d'éducation élémentaire plus florissants en apparence, il n'en est pas moins vrai de dire que le nom de Perreault devra vivre encore longtemps dans la mémoire de ses citoyens.

Maintenant, messieurs, si j'essayais à énumérer tout ce que nous devons au clergé canadien sous ce rapport, quelle longue suite de bienfaits n'aurais-je pas à raconter! Que d'exemples de dévouement et de sacrifice ne pourrais-je pas citer de la part d'un grand nombre de ses membres. Ne lui sommes-nous pas redevables nous-mêmes des connaissances que nous avons acquises? Mais comme l'éducation qu'il donne est une éducation supérieure, je sens que ce serait le mettre dans une fautive position que de le ranger dans la catégorie des hommes qui ont travaillé à promouvoir l'éducation élémentaire. Si j'avais le temps de parcourir l'histoire pour chercher des exemples étrangers je n'en finirais pas, tant ils sont nombreux, chez toutes les nations civilisées du globe, ceux qui ont senti l'importance et la nécessité de l'éducation du peuple.

Enfin, Messieurs, de quelque côté que nous tournons nos regards, nous n'apercevons que de belles et de nobles prérogatives dans l'état que nous avons embrassé. Avantage, par le crédit dont cet état nous fait jouir auprès de nos compatriotes; avantage, par ces services que nous sommes appelés à rendre à la société. Avantage en par rapport à nous-même, en nous mettant en état de nous perfectionner et de nous instruire tous les jours, en cherchant tous les jours à instruire et à perfectionner les autres.

Après cet aperçu, tout imparfait et incomplet qu'il soit, quel est celui d'entre nous qui ne s'attachera pas davantage à sa vocation? Quel est celui qui ne l'aimera pas plus et qui ne s'efforcera pas de jouir de ses nombreuses prérogatives?

Oui, Messieurs, attachons nous à cet état d'instituteur. Aimons et respectons cet humble titre; persuadé qu'en le portant, nous remplissons une mission sacrée sur la terre et que nous travaillons pour la conservation de la société, cet arbre immortel qui fut planté au premier jour du monde, qui a grandi de siècle en siècle malgré les efforts impuissants du vents et des tempêtes. Cet arbre dont les rameaux couvriront bientôt toutes les régions de la terre et qui ira toujours croissant jusqu'à ce qu'il aille porter ses fruits dans les profondeurs de l'éternité.

B. MARQUETTE, Instituteur.

LE DERNIER INCENDIE.

Le village de la Prairie est en cendre depuis près de huit jours, et peu de chose a été fait encore pour porter secours aux malheureux incendiés. Ces déplorable catastrophes, il est vrai, se répétent si souvent que la charité publique commence à se lasser. Cependant il est encore des âmes charitables qui n'ont pas vu d'un œil indifférent l'affreuse misère dans laquelle se trouve plongée la plus grande partie des habitants du village incendié. Déjà quelques collectes ont été faites par les dames bienveillantes de cette ville, pour procurer des hardes à ceux qui se trouvaient sans vêtements. Des provisions ont aussi été expédiées en assez grande quantité pour procurer les premiers soins aux indigens. M. le maire a montré l'exemple, qui a été suivi immédiatement par B. H. Lamoine, éc., représentant du comté. Le premier s

expédié 100 pains et 3 quarts de lard, et le second 40 barils de farine et 11 quarts de biscuit. Plusieurs autres dons ont été faits soit en provisions ou en argent. On en trouvera la liste plus bas. Nos bonnes Sœurs Grises, quoique bien pauvres elles-mêmes, vu le grand nombre d'indigents qu'elles ont à secourir, n'ont pas voulu demeurer en arrière. On verra par la liste que nous publions qu'elles ont participé largement à procurer des secours aux malheureux incendiés de la Prairie. Nous continuerons à publier un état des secours qui seront expédiés chaque semaine.

Dans le compte-rendu que donne les *Mélanges Religieux* sur le terrible malheur dont vient d'être frappé le village de la Prairie, l'auteur espère que " les personnes charitables de la ville partageront encore avec leurs frères souffrants." Nous dirons plus, nous espérons que le pays entier se joindra aux villes; que des collectes seront faites dans toutes les campagnes, dans tous les villages soit en argent, soit en hardes ou en provisions. En référant encore à la liste que nous donnons plus bas, nous voyons qu'un habitant de Boucherville a donné du blé et des pois. Nous espérons que ce noble exemple sera suivi par les cultivateurs qui peuvent plus facilement contribuer tant en provisions qu'en argent.

On nous excusera sans doute si nous allons plus loin. Nous prenons la liberté de prier MM. les curés d'exhorter, leurs paroissiens à contribuer à cette bonne œuvre, celle de secourir des malheureux.

Toute la population du pays a sans doute vu avec douleur qu'un journal de cette ville, bien connu pour la haine qu'il porte aux Canadiens, a déjà cherché à établir des distinctions nationales en donnant à entendre que le village de la Prairie étant peuplé par des Canadiens, les bretons s'abstiendraient sans doute de leur porter secours! ou du moins qu'on ne devait pas s'attendre à recevoir beaucoup de leur part! La feuille qui a tenu ce langage odieux est le *Transcript*. Nous devons rendre justice aux autres journaux anglais et dire que cette opinion n'a pas été répétée par eux.

Une assemblée est appelée pour demain à la garde-robe de la Chambre d'Assemblée, et nous espérons que la population anglaise de Montréal donnera un démenti au *Transcript*, en s'empressant de fournir sa part des secours que réclame la population indigente de la Prairie, n'importe de quelle nation elle se compose; fut-elle sauvage ou africaine!

Dans le temps où les deux partis cherchent à opérer un rapprochement, et à faire cesser les malheureuses divisions qui les ont tenu éloignés l'un de l'autre, dans un temps où chacun s'efforce de faire renaitre l'harmonie et la concorde, convenait-il de dire qu'on ne devait pas s'attendre à recevoir des secours de la population bretonne " vu le mauvais état des affaires mercantiles?" et de mêler ensuite l'ironie en ajoutant qu'on devait se reposer sur la libéralité des messieurs du séminaire et de la population canadienne-française? Ce passage suffit pour prouver que l'intention du journaliste était d'établir jusque dans cette terrible calamité une distinction nationale, et dire à la population anglaise: " Vous devez vous abstenir de contribuer à secourir les canadiens."

Mais le village de la Prairie n'était pas exclusivement habité par des Canadiens-français; un grand nombre de personnes d'autres origines y faisaient leur résidence; ceux-là aussi se proposent sans doute de rebâtir leur habitation, et plusieurs d'entre eux ont besoin de secours.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous voyons qu'un correspondant du *Morning Courier*, sous la signature d'un Anglo Saxon prêche la même doctrine que l'auteur du *Transcript*. Il fait usage d'un langage insultant et indigne d'un homme qui se respecte. Il met en scène l'évêque de Sydyne et les membres canadiens du comité de Québec, au sujet de l'affaire de St. Jean de Terrebonne. La malice et la haine percent dans chaque phrase de cet écrit.

Heureusement que tous les étrangers qui viennent faire fortune ici avec les Canadiens ne pensent pas comme les écrivains en question, l'écrit que nous avons traduit du *Montreal Gazette*, et que nous donnons plus bas en est une preuve.—Minerve.

Le dernier mariage d'Abd-el-Kader.—Un Espagnol, qui est resté quelque temps dans l'empire du Maroc, et qui a étudié les mœurs des Arabes, donne au *Clamor publico* quelques détails sur le mariage d'Abd-el-Kader avec sa dernière femme, Lella Kheira. Comme cela se pratique toujours en pareille circonstance, la première entrevue d'Abd-el-Kader avec Lella Kheira a eu lieu près d'une fontaine. C'est là que se décide presque toujours la destinée des femmes arabes. Cette entrevue a coûté la vie à un individu qui en avait été témoin, et qui a péri de la main d'Abd-el-Kader. Mablim-Edin, père d'Abd-el-Kader a donné en dot à son fils une forte somme huit jours avant le mariage, et il a promis une somme pareille qui devait être payée à la femme en cas de mort du mari ou de divorce; puis la femme devait recevoir des bracelets, des pendants d'oreilles et deux kolkal d'or (deux grands anneaux).

Sid-Aly-Ben-Taleb, père de Kheira, donnait sa fille, outre sa dot, un miroir et une négresse. Abd-el-Kader a passé en oraisons les trois mois qui ont précédé son mariage. Le jour de l'arrivée de sa fiancée sous sa tente, Abd-el-Kader, l'embrassant, lui a dit: " Tel koun del baraka el chat (Sois la bien venue, toi qui m'apportes la paix et le bonheur)." Le lendemain des noces, il s'est enfilé fortivement de la tente nuptiale, suivant l'usage, et il a passé trois jours dehors: ainsi le veulent les mœurs arabes.

Il sera dit que l'administration Draper fera boire au pays jusqu'à la lie sa liqueur d'iniquité, et que, sentant sa mort inévitable, elle s'était de fort fait et s'entoure de ruines pour rendre à ceux qui suivront la vie plus amère et l'existence moins possible, pourvu qu'en attendant l'heure fatale, elle puisse se regorger d'injustices et d'iniquités, et s'avourer à longs traits les coupables jouissances d'un pouvoir usurpé.

Trop affaibli pour aller chercher la vie là où elle est dans toute son activité et sa force, parce qu'elle pourrait mourir d'une surexcitation fébrile et momentanée, elle se contente de languir dans des régions tièdes pour donner plus lentement à la mort une nature en dissolution.

Depuis l'année dernière notre malade se traîne d'un lieu à un autre, consultant tous les médecins qui, funestes conséquences d'un mal contagieux, à l'approche du moribond se sont ressentis de ses langueurs et de ses faiblesses, et ont désespéré de le guérir et de se guérir eux-mêmes. Il en est pourtant parmi eux qui, nous le pensons du moins, pourraient opérer cette miraculeuse guérison; mais, semblables à cet oiseau mystérieux, ils craignent en donnant la vie de se donner à eux-mêmes la mort; et ils veulent vivre avant tout! Aussi font-ils d'incroyables efforts pour réveiller et prolonger, dans le mourant, son reste de vitalité, en dehors du remède dont ils craignent les fatales conséquences. Quoiqu'il en soit une pareille anomalie ne peut longtemps remplacer l'ordre naturel. Comme un cadavre galvanisé, l'administration Draper pourra se raidir par une violente surexcitation; mais la congestion cérébrale, causée par l'ébranlement nerveux, sera telle qu'elle la tuera instantanément avec tout ce qui l'entoure et l'était.

Passons les injustices multiples et les méfaits politiques qu'il serait trop long d'énumérer et arrivons sans délai à la question de l'adjudication-générale. Se courbant sous la volonté générale, et dans quelques-uns de ses membres, obéissant à la vengeance, l'administration, au moyen d'une mesure législative, éloignait un homme qui, de lui-même ou par obéissance, prenait les moyens d'annuler d'un coup l'influence politique et même sociale du Bas-Canada; mais en même temps elle nommait des juges qui ne connaissent pas la loi, et donnait ou offrait de donner une somme d'argent à M. Gagy pour prix de ses méfaits; mais en même temps, sous une forme nouvelle, elle détournait les deniers publics au profit de quelques individus (nous voulons parler de l'affaire Torrance). Il est vrai que l'on offrait à M. Taché la place de député adjoint-général, mais c'était pour être d'accord avec sir Allan MacNab qui le voulait, sir Allan MacNab, le chef des Tories du Haut-Canada. Ceci ne semble-t-il pas convainquant quand sir Allan MacNab repousse la haute situation qu'on lui a offerte parce qu'on ne lui donne pas deux hommes de son choix pour députés? Qu'arrive-t-il cependant? Sir A. MacNab se retirant offre-t-on la situation à M. Taché qui y avait droit, à coup sûr plus que M. Young et autant que qui que ce soit? Oh! non, cette mesure de justice et de bon sens serait anomale de la part de l'administration actuelle; s'il lui arrive de faire le bien, c'est par de rares accidents, par des exceptions involontaires, qui ne peuvent prendre origine dans sa nature. Quel droit M. Young a-t-il à cette haute situation? n'est-il pas un parfait étranger au pays; et peut-il prétendre de connaître assez les personnes pour rendre justice à la grande masse de la population? Il faut bien remarquer que cette situation n'exige pas un militaire ou un officier des camps, c'est une situation politique qui doit être remplie par un homme possédant la confiance du pays et connaissant bien les hommes du pays. M. Young étant un officier dans l'emploi du gouvernement militaire, n'était pas un homme du pays, puisque ses devoirs aujourd'hui comme demain pouvaient l'appeler dans d'autres pays. Nous avons hâte (nous ne sommes pas les seuls) de voir comme sir A. MacNab accueillera la nomination de son successeur, lui qui a été trompé et qui, si nous ne nous trompons pas, tient assez à ce que les places lucratives ne soient pas données aux étrangers; nous avons aussi hâte d'entendre M. Sherwood!

Sir A. MacNab paraît blâmer les membres qui, à l'instigation de MM. Ronald et George McDonald, ont signé un document recommandant le colonel MacDonald comme député-adjoint-général; il a assez raison de se plaindre de ce procédé; mais la faute réside plus dans le gouvernement qui s'est dirigé dans son choix d'après un pareil document, que l'on devrait savoir mieux apprécier. Nous devons cependant rectifier une erreur dans laquelle est partielle tombé le brave chevalier; ce n'est pas MM. R. et George MacDonald qui ont présenté le document en question aux membres de l'opposition, c'est M. S. MacDonald de Glengary qui l'a fait. D'ailleurs sir Allan MacNab n'aurait peut-être pas trop droit de se plaindre, pour sa part, d'un pareil procédé; quand on se fait signer à soi-même une espèce de passeport ou de certificat de bonne conduite, on doit peut-être se montrer moins scrupuleux pour ce qui regarde les autres; il est vrai qu'un mal ne fait pas qu'un autre mal soit un bien; nous verrons.

Le chemin de fer entre Montréal et Portland. On lit dans la Revue du 11. Nous sommes d'autant plus satisfaits des résultats de l'assemblée d'hier que nos compatriotes d'origine Française y ont pris une part bien active et qui leur fait honneur; ils y sont portés en masse; la plupart des orateurs ont été choisis parmi eux et se sont distingués par des appels énergiques; enfin ce qui est encore plus significatif, leurs souscriptions ont montré tout l'intérêt qu'ils prennent à cette grande entreprise.

L'honorable M. Lafontaine fut appelé au fauteuil et expliqua à l'assemblée le but qui réunissait ainsi tous les habitants de Montréal. Le savant monsieur fit un excellent discours s'étendant au long sur l'importance de la ligne projetée entre Montréal et Portland, surtout relativement à la position nouvelle dans laquelle la colonie se trouve placée, par suite de la nouvelle politique commerciale de l'Angleterre, qui demande notre part des efforts constants et redoublés, afin de conserver notre commerce et d'augmenter encore celui qui nous vient de l'ouest de ce continent. L'hon. M. Lafontaine jeta un coup d'œil sur la grande révolution opérée en Angleterre par le *free trade*, et sur les immenses résultats, et insista sur la convenance d'introduire ici comme ailleurs, les bienfaits principes de la liberté des échanges. Mais afin de nous maintenir dans notre position actuelle et afin de l'améliorer, ajouta l'orateur, il nous faut des communications promptes et rapides avec l'Atlantique, car sans cela, une ruine complète nous attend et nous est réservée.

C'est donc le devoir comme l'intérêt de tous les canadiens de prêter main-forte à un si utile et important projet. Mais ajouta M. La F. je ne viens pas vous recommander quelque chose, je ne le fais jamais, sans y croire moi-même, et sans le prouver; je crois que le meilleur moyen de le prouver, c'est de montrer l'exemple et de prendre des parts; je l'ai fait et je suis prêt à en prendre d'autres si c'est nécessaire.

Le discours de M. Lafontaine fut accueilli et fréquemment interrompu par de vifs applaudissements.

M. B. Holmes prit ensuite la parole et proposa la 1ère résolution en l'accompagnant de remarques très appropriées.

Proposé par B. Holmes, écrivain, secondé par James Logan, écrivain.

Que cette assemblée est d'opinion que le chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et la mer Atlantique, est maintenant devenu indispensable, comme étant une de ces mesures principales qui, en nous offrant de nouvelles voies de négoce, nous mettra en état de nous conformer à la nouvelle politique et aux lois commerciales de l'Angleterre. Que ce n'est pas sans juste titre que nous devons nous fier à ce moyen pour retenir par devers nous le commerce du Haut-Canada, pour fournir aux Etats de la Nouvelle Angleterre nos produits, (branche de commerce d'un grand prix par elle-même) et pour s'assurer une partie du transport des produits et marchandises des lacs de l'Ouest. Que, pour ces raisons entr'autres, cette mesure est de la dernière importance à toute la province, et est digne d'un appui général.

M. Hincks parla sur cette résolution; il fut écouté avec attention et fit un bon discours. M. Cartier lui succéda, et s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de bonheur et d'à-propos; son discours fut vivement applaudi et goûté de l'assemblée. M. C. entra dans des détails statistiques sur les rail-roads, pour prouver les chances de succès du chemin de fer de Portland; sa allusion à la position de la Belgique en 1833 et à l'analogie de notre position d'aujourd'hui était très remarquable; la Belgique était géographiquement posée vis-à-vis les états du continent Européen comme nous sommes vis-à-vis des états de l'Amérique. La Belgique comprit ce qu'elle pouvait faire comme voie de transit; elle améliora ses communications intérieures et elle centupla son commerce et sa prospérité. Ne devons-nous pas faire de même, ajouta M. C. M. Cartier donna aussi l'exemple comme M. Lafontaine, en prenant plusieurs parts.

M. Drummond succéda à M. Cartier et avec cette éloquence qui jamais ne lui fait défaut, s'étendit au long sur l'entreprise et ses avantages.

Le docteur Beaubien proposa la 2e résolution, en adressant quelques mots à l'assemblée, qui furent bien reçus et parfaitement convenables.

Proposé par le Dr. Beaubien, écrivain, secondé par John Try, écrivain.

Que la cité de Montréal doit nécessairement retirer des avantages majeurs du chemin proposé, partageant comme elle le fera non-seulement les avantages généraux qui doivent en résulter, mais encore ceux d'un caractère local et spécial qui découlent de toutes entreprises de ce genre. Que l'effet de ce chemin, en joignant Montréal au port le plus rapproché de la côte Atlantique, et ouvrant une grande avenue à travers un grand et fertile district du pays, doit être d'étendre son commerce, d'ajouter à sa population et à sa richesse, et d'augmenter la valeur des propriétés foncières. Que sans ce chemin, la cité de Montréal doit à l'avenir rétrograder, en autant que le commerce l'abandonnant sera détourné sur des points plus accessibles; et avec le commerce défailant, viendront comme suites inévitables le décroissement de la population et une baisse ruineuse dans la valeur des biens fonciers. Que sous ce point de vue, c'est l'opinion de cette assemblée qu'il est du devoir impérieux de tous les citoyens de souscrire à cette entreprise, chacun en proportion de ses moyens, et de se servir de leur influence pour en favoriser le succès.

George Elder, jr., écrivain, s'adressa à l'assemblée et fit décidément le plus remarquable discours de la journée. M. Elder est un monsieur qui appartient à une maison de commerce de cette ville, et il est doué d'un magnifique talent oratoire; vous dire tout l'enthousiasme que produisit ses nobles paroles, ses périodes harmonieuses, sa logique forte et énergique, c'est plus que nous pouvons faire aujourd'hui; c'est plus que nous pouvons faire aujourd'hui; son discours fut fort admiré; M. Hugh Taylor lui succéda.

Le docteur Nelson proposa la 3e résolution en l'accompagnant de quelques remarques très heureuses.

Proposé par le Dr. Nelson, écrivain, secondé par John Dow, écrivain.

Qu'à part des avantages auxquels il a été fait allusion et que l'on peut regarder comme se rapportant au Canada spécialement, cette assemblée consacre comme son opinion, qu'envisagé comme simple moyen d'appliquer profitablement des capitaux, ce chemin doit être considéré comme digne de la plus entière confiance et d'un zèle appui. Que son revenu basé sur les calculs les plus modérés, ne peut man quer d'être d'un montant

CHEMIN DE FER ENTRE MONTREAL ET PORTLAND.

On lit dans la Revue du 11.

Nous sommes d'autant plus satisfaits des résultats de l'assemblée d'hier que nos compatriotes d'origine Française y ont pris une part bien active et qui leur fait honneur; ils y sont portés en masse; la plupart des orateurs ont été choisis parmi eux et se sont distingués par des appels énergiques; enfin ce qui est encore plus significatif, leurs souscriptions ont montré tout l'intérêt qu'ils prennent à cette grande entreprise.

L'honorable M. Lafontaine fut appelé au fauteuil et expliqua à l'assemblée le but qui réunissait ainsi tous les habitants de Montréal. Le savant monsieur fit un excellent discours s'étendant au long sur l'importance de la ligne projetée entre Montréal et Portland, surtout relativement à la position nouvelle dans laquelle la colonie se trouve placée, par suite de la nouvelle politique commerciale de l'Angleterre, qui demande notre part des efforts constants et redoublés, afin de conserver notre commerce et d'augmenter encore celui qui nous vient de l'ouest de ce continent. L'hon. M. Lafontaine jeta un coup d'œil sur la grande révolution opérée en Angleterre par le *free trade*, et sur les immenses résultats, et insista sur la convenance d'introduire ici comme ailleurs, les bienfaits principes de la liberté des échanges. Mais afin de nous maintenir dans notre position actuelle et afin de l'améliorer, ajouta l'orateur, il nous faut des communications promptes et rapides avec l'Atlantique, car sans cela, une ruine complète nous attend et nous est réservée.

C'est donc le devoir comme l'intérêt de tous les canadiens de prêter main-forte à un si utile et important projet. Mais ajouta M. La F. je ne viens pas vous recommander quelque chose, je ne le fais jamais, sans y croire moi-même, et sans le prouver; je crois que le meilleur moyen de le prouver, c'est de montrer l'exemple et de prendre des parts; je l'ai fait et je suis prêt à en prendre d'autres si c'est nécessaire.

Le discours de M. Lafontaine fut accueilli et fréquemment interrompu par de vifs applaudissements.

M. B. Holmes prit ensuite la parole et proposa la 1ère résolution en l'accompagnant de remarques très appropriées.

Proposé par B. Holmes, écrivain, secondé par James Logan, écrivain.

Que cette assemblée est d'opinion que le chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et la mer Atlantique, est maintenant devenu indispensable, comme étant une de ces mesures principales qui, en nous offrant de nouvelles voies de négoce, nous mettra en état de nous conformer à la nouvelle politique et aux lois commerciales de l'Angleterre. Que ce n'est pas sans juste titre que nous devons nous fier à ce moyen pour retenir par devers nous le commerce du Haut-Canada, pour fournir aux Etats de la Nouvelle Angleterre nos produits, (branche de commerce d'un grand prix par elle-même) et pour s'assurer une partie du transport des produits et marchandises des lacs de l'Ouest. Que, pour ces raisons entr'autres, cette mesure est de la dernière importance à toute la province, et est digne d'un appui général.

M. Hincks parla sur cette résolution; il fut écouté avec attention et fit un bon discours. M. Cartier lui succéda, et s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de bonheur et d'à-propos; son discours fut vivement applaudi et goûté de l'assemblée. M. C. entra dans des détails statistiques sur les rail-roads, pour prouver les chances de succès du chemin de fer de Portland; sa allusion à la position de la Belgique en 1833 et à l'analogie de notre position d'aujourd'hui était très remarquable; la Belgique était géographiquement posée vis-à-vis les états du continent Européen comme nous sommes vis-à-vis des états de l'Amérique. La Belgique comprit ce qu'elle pouvait faire comme voie de transit; elle améliora ses communications intérieures et elle centupla son commerce et sa prospérité. Ne devons-nous pas faire de même, ajouta M. C. M. Cartier donna aussi l'exemple comme M. Lafontaine, en prenant plusieurs parts.

M. Drummond succéda à M. Cartier et avec cette éloquence qui jamais ne lui fait défaut, s'étendit au long sur l'entreprise et ses avantages.

Le docteur Beaubien proposa la 2e résolution, en adressant quelques mots à l'assemblée, qui furent bien reçus et parfaitement convenables.

Proposé par le Dr. Beaubien, écrivain, secondé par John Try, écrivain.

Que la cité de Montréal doit nécessairement retirer des avantages majeurs du chemin proposé, partageant comme elle le fera non-seulement les avantages généraux qui doivent en résulter, mais encore ceux d'un caractère local et spécial qui découlent de toutes entreprises de ce genre. Que l'effet de ce chemin, en joignant Montréal au port le plus rapproché de la côte Atlantique, et ouvrant une grande avenue à travers un grand et fertile district du pays, doit être d'étendre son commerce, d'ajouter à sa population et à sa richesse, et d'augmenter la valeur des propriétés foncières. Que sans ce chemin, la cité de Montréal doit à l'avenir rétrograder, en autant que le commerce l'abandonnant sera détourné sur des points plus accessibles; et avec le commerce défailant, viendront comme suites inévitables le décroissement de la population et une baisse ruineuse dans la valeur des biens fonciers. Que sous ce point de vue, c'est l'opinion de cette assemblée qu'il est du devoir impérieux de tous les citoyens de souscrire à cette entreprise, chacun en proportion de ses moyens, et de se servir de leur influence pour en favoriser le succès.

George Elder, jr., écrivain, s'adressa à l'assemblée et fit décidément le plus remarquable discours de la journée. M. Elder est un monsieur qui appartient à une maison de commerce de cette ville, et il est doué d'un magnifique talent oratoire; vous dire tout l'enthousiasme que produisit ses nobles paroles, ses périodes harmonieuses, sa logique forte et énergique, c'est plus que nous pouvons faire aujourd'hui; c'est plus que nous pouvons faire aujourd'hui; son discours fut fort admiré; M. Hugh Taylor lui succéda.

Le docteur Nelson proposa la 3e résolution en l'accompagnant de quelques remarques très heureuses.

Proposé par le Dr. Nelson, écrivain, secondé par John Dow, écrivain.

Qu'à part des avantages auxquels il a été fait allusion et que l'on peut regarder comme se rapportant au Canada spécialement, cette assemblée consacre comme son opinion, qu'envisagé comme simple moyen d'appliquer profitablement des capitaux, ce chemin doit être considéré comme digne de la plus entière confiance et d'un zèle appui. Que son revenu basé sur les calculs les plus modérés, ne peut man quer d'être d'un montant

qui retribuera largement ceux qui y auront placés leurs capitaux; mais que tandis que pour ces raisons, on peut espérer la coopération des capitalistes Anglais, cette assemblée est d'opinion, que l'on doit s'efforcer de compléter cette grande entreprise sans trop se reposer sur des secours du dehors, soit dans la Grande-Bretagne ou ailleurs.

R. M. S. Bouchette, écrivain, prit ensuite la parole. M. Bouchette fit un bon discours qui fut écouté avec intérêt, ainsi que celui que donna C. S. Cherrier, écrivain, en proposant la 4e résolution.

Proposé par C. S. Cherrier, écrivain, secondé par O. Berthelet, écrivain.

Qu'afin de garantir plus efficacement le succès de cette entreprise, cette assemblée considère qu'il est à propos de pourvoir, par une judicieuse organisation de nos efforts, aux moyens de se procurer des souscriptions dans la cité; et, dans cette vue, adopte les divisions municipales de la cité par quartiers, et choisit les messieurs suivants pour chaque quartier, dont les devoirs seront de faire des assemblées dans leurs quartiers respectifs, de communiquer aux citoyens toutes les informations nécessaires, soit par adresses ou autrement, touchant les objets et les avantages de ce chemin, et par leur intervention active, énergique et judicieuse, d'y intéresser l'esprit public et d'augmenter par tous les moyens légitimes, la liste des souscripteurs et le montant des souscriptions qui sont déjà obtenues.

Somme toute, l'assemblée se passa dans le plus grand ordre et dans la plus parfaite unanimité. Les bons effets s'en firent sentir sur le moment même, car plus de 500 parts furent prises sur le champ.

Les comités suivants furent nommés afin de recevoir des souscriptions d'actions dans la ville.

Quartier St. Jacques.—T. A. Stayner, président. Paul Lacroix, Daniel Gorrie, William Connolly, F. St. Jean, William Macneider.

Quartier Ste. Marie.—William Molson, président. J. T. Sims, Thomas Molson, Pierre Damour, H. Lionais.

Quartier Est.—Jos. Roy, président; N. Dumas, Pierre Jodoin, M. Desmaré, Jos. Tiffin, R. Trudeau, Alfred Savage, G. Desbarats.

Quartier Ste. Anne.—D. L. McPherson, président; John Tully, Geo. Brush, Wm. Spiers, Canfid Dorwin, L. H. Hulton, John Frothingham.

Quartier St. Antoine.—John Try, président; J. Torrance, Narcisse Valois, G. Watson, François Benoit, Louis Blanchard, Henry Lamb, James Fox, André Lapiere, C. S. Rodier, O. Fréchette, Wm. Watson.

Quartier St. Laurent.—Hubert Paré, Pascal Compté, Louis Compté, Wm. Lutz, Nelson Davies, J. Dorwin, Hon. A. N. Morin.

Quartier St. Louis.—Dr. Beaubien, président; Jos. Vallée, Louis Boyer, François Trudeau, Henry Jackson, Joseph Grenier, John Ward.

Quartier du Centre.—Joseph Bourret, président; Jean Bruneau, Thomas Mussen, Ed. Thompson, W. A. Townsend, Joseph Savage, François Perrin, J. D. Gibb, W. C. Meredith, Chas. Wilson, J. G. Mackenzie, John Young, C. D. Roy.

Quartier Ouest.—Alfred Larocque, président; D. P. James, David Torrance, Damase Masson, Benjamin Lymen, William Rodden, J. B. Asselin, Olivier Berthelet, George Elder.

Maintenant nous espérons que le mouvement commencé hier se propagera d'un bout du pays à l'autre, des centres aux extrémités; que les artisans, les marchands et enfin les gens de toutes les classes y prendront une part active. Tout le monde doit y concourir. Les avantages sont évidents, incontestables. Considérons seulement ce que vaudra par année aux habitants de Montréal la réduction du prix du bois de chauffage et de construction, et des débris de toutes sortes, il y a à seulement un avantage immense pour la population de la ville. Mais l'accroissement du commerce et de l'industrie est assuré avec cette ligne. Sans elle, il faut se résoudre à tomber au 3e rang des villes en Amérique. Montréal fut de tout temps destiné à occuper le 1er rang. Ses habitants sauront comprendre l'importance de l'y soutenir par des efforts énergiques et patriotiques.

Un cercueil contenant le corps d'un enfant nouveau-né a été trouvé hier matin dans la rue Leadenhall. Il avait été jeté dans une des ouvertures faites exprès pour y jeter les vidanges qui servent à remplir le quai, et c'est un charretier employé à l'ouvrage du rempiage qui s'en est aperçu le premier.

A LA MEMOIRE DE C. V. DUPONT, Etudiant en Droit.

Qui le dirait! pourtant c'est notre part à tous; Fléchir à chaque instant la tête, les genoux; Planter plus d'un cyprès au pied de quelque tombe. Sceller dans un cercueil plus d'un front qui succombe. Et n'entendre en son âme aucune symphonie. Et n'avoir aux regards que deux changeants reflets, L'un qui part des banquetts, L'autre de l'agonie.

Oh! ce sol est aride où l'on marche sans cesse, Où, débris par débris, on laisse sa jeunesse Aux rochers de la route, Et qui fait qu'aujourd'hui, joie aux fronts, flamme aux yeux,

Vous marchez et les mains encore pleines de fleurs Et l'âme sans un doute;

Parfois les yeux au Ciel et vous recueillant seul, Et parfois un sourire encore à votre bouche, Vous rencontrez soudain un géant qui vous touche, Puis étouffe vos cris dans les plis d'un linceul.

Naguère on le voyait, aux hymnes de la vie, Que l'on chantait en chœur, mêler sa voix amie; Et boire, ainsi que nous, à ce vase de fer Où bouillonne toujours, comme l'onde en un gouffre, Tout ce dont on jouit et tout ce dont on souffre, Emotions du ciel ou douleurs de l'enfer.

Naguère murmurer dans des notes de flamme Ces pages du passé, comme un feu dans son âme; Puis bientôt plein de foi dans les jours d'avenir, En signe de salut pencher sa noble tête, Et frapper dans ses mains, ainsi qu'en une fête, Laisant épars au loin les bruits du souvenir.

Naguère... Aujourd'hui rien—une funèbre pierre Qu'une pensée amie a posée sur sa bière, Ses livres où mouraient la douleur et le bruit, Et puis son Lamartine ainsi qu'un doux sourire,

Ces plaintes du poète à la touche d'Elvire, Ces chants qui lui plaignaient comme un orgue, la nuit,

Malheur! s'être dressé debout, la tête fière, Avoir pris corps à corps et grabat et misère; —Comme l'or au creuset, s'être épuré le cœur Et prêt d'avoir la part, es la science donne, Perdre en un seul moment une triple couronne, —Amour, poésie et bonheur!

Malheur! dans cette voie où la raison nous mène, On l'eût vu, tout brillant, s'élançant sur la chaîne Qui s'aperçoit au loin aux bras de la cité, Partager avec nous nos peines et nos chances, Et chanter dans ses chants nos vieilles espérances Et notre jeune liberté.

Mais, amis, si du moins à nos ardents désirs Nous ne possédons plus son cœur et sa parole, Nous l'aurons pour drapeau, nous l'aurons pour symbole

Dans la lutte et les souvenirs.

P. H.

Revue des Journaux.

L'empereur Nicolas.—Les lettres de Varsovie annoncent d'une manière positive que l'empereur de Russie est sur le point de proclamer l'abolition de l'esclavage dans les provinces où il existe encore. Cette résolution, l'empereur l'aurait fait connaître à son dernier passage par Varsovie. "Nicolas se fait, dit une de ses lettres, admirer ici de tout le monde par son courage." Dans les rues et dans tous les endroits publics, il s'est montré seul. Le prince Paskewitch et les aides de camp avaient l'ordre formel de ne pas le suivre dans ses excursions. Il entra un jour dans un café que la police connaissait comme un rendez-vous de mécontents. Tout le monde se leva et se découvrit. L'empereur rendit le salut, se fit servir des rafraîchissements et sortit. "La Gazette de Cologne, qui reproduit ces détails, fait observer avec raison que l'empereur savait bien ce qu'il faisait quand il se confiait ainsi à la loyauté du caractère polonais.

Un bruit étrange a été répandu à Varsovie. On dit que l'empereur de Russie avait l'intention d'abdiquer en faveur de son fils, et de prendre lui-même le commandement de la Pologne qui serait limité par l'Oden et le Berg.

Comté de Drummond.—Nous venons d'apprendre que M. Watts, représentant de ce comté, qui était malade depuis la clôture de la dernière session, est décédé ces jours derniers à Drummondville. On parlait même du vivant de M. Watts de deux candidats pour ce comté, M. le colonel Hanson et M. Dunkin, assistant-secrétaire provincial. On sait que ce dernier s'est déjà mis sur les rangs de la candidature de ce comté. S'il ne se présente pas d'autres concurrents dans cette lutte, nous pensons que le choix des électeurs sera bientôt fixé et que M. Hanson sera élu sans difficulté.—*Minerve.*

Accident.—Un double malheur est arrivé à la Longue Pointe, jeudi le 6 courant; un enfant âgé de quatre ans, s'amusa à jouer sur le bord du fleuve, lorsque s'avantant trop loin, il tomba à l'eau; son grand père qui était près de cet endroit courut aussitôt pour l'en retirer, mais il tomba lui-même à l'eau et il se noya entre deux. Ce respectable citoyen se nommait Jos. Boudreau dit Graveline, âgé de 61 ans, et généralement estimé de ses co-paroissiens; son corps a été retrouvé.—*Idem.*

—Un jeune enfant de 12 ans, du nom de Renaud, s'est néyé vendredi dans le fleuve au pied de la rue St. Ignace, faubourg Québec.—*Idem.*

—Un Irlandais, communément appelé "Sim" fut tué mardi, dans les carrières près du pont Lachapelle, par une pierre qui lui tomba sur la tête et lui fractura le crâne.—*Idem.*

—Aux Barbades, la mortalité a décimé le 71e Régiment: plus de 170 personnes, tant officiers que soldats sont décédés. Ce régiment a eu la permission de revenir en Canada.

Terrible!—A Hunslow, un soldat du nom de Frederick White a reçu 150 coups de fouet pour avoir assailli un officier non-commissionné. Les lambeaux de cuir pendaient du corps de ce malheureux. Dix soldats qui étaient témoins de cette barbarie se sont évanouis et sont tombés par terre. White a été porté à l'hôpital où il expira après quatorze jours des plus cruelles souffrances. Cet événement a causé un grande sensation, et l'on pense qu'il ne contribuera pas peu à l'abolition de la peine du fouet. Les bourgeois qui ont ordonné une pareille punition devaient être poursuivis pour meurtre et traité en conséquence.

L'Examiner dit qu'il y a beaucoup de difficulté dans le Haut-Canada pour se procurer des journalistes. Des champs de grain sont devenus trop mûrs, faute de journalistes pour faire la récolte.

—Les commissaires du havre ont dessein de faire commencer immédiatement à poser des rainures sur la muraille des quais le long de la rue des Commissaires.—*Idem.*

—Un nommé John Rowan, de la Rivière Catineau, 80 milles plus haut que Bytown, a été amené ces jours derniers à la prison, pour avoir tué son beau-frère, du nom de Patrick Grogan, ils étaient tous deux dans le bois; le prisonnier qui croyait son fusil chargé à poudre, tira sur l'autre pour l'effrayer, mais malheureusement le fusil contenait deux balles qui traversèrent la tête de l'infortuné Grogan. Ces deux hommes étaient liés d'une amitié très-étroite.

—Le geôlier de la prison de Sandwich, H. C. a été destitué, pour avoir laissé évader deux prisonniers.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

5 août.
Brick Beaver, Lawson, de Miramichi, à A. Gilmore & co, p.
Navire Lotus, Watson, 22 juin de Liverpool, à A. Gilmore & co, lest p.
6.
Barque Colooney, Wright, 23 juin de Glasgow, à Buchanan, cargaison générale, 6 passagers, p.
—Valleyfield, Turner, 11 juin de Plymouth, à W. J. C. Benson, lest, p.
7.
Navire Seraphine, Steek, 19 juin de Liverpool, à Lemestrier & ce, lest, p. J. Bourgette.
—Earl of Durham, Stephenson, 22 juin de Greenock, à W. J. C. Benson, lest, p. J. E. Adam.

FONDS DE SECOURS DE ST. JEAN DE TERRE-NEUVE.

Etat des sommes reçues jusqu'au 12 de ce mois et transmises aux incendiés de St. Jean conformément aux résolutions passées à l'assemblée générale des citoyens, convoquée par le Maire et tenue à l'hôtel de ville le 11 juillet dernier.

Du quartier St. Louis, par les mains de M. Faribault.....	£191	13	4
Du quartier du Palais, par les mains de M. Scott.....	185	14	5
Du quartier St. Roch par les mains de M. Tourangeau.....	116	13	8
Du quartier St. Pierre, par les mains de M. Shaw.....	84	17	10
Total.....	£581	19	3

Dont le Maire a transmis par une lettre de change sur Londres en faveur de l'honorable William Thomas, président du comité de secours à Saint-Jean, £470 sterl.....

569 4 6

Balance au crédit du fonds de secours à la banque de Québec..... £12 14 9

Par ordre, F. X. GARNEAU, Secrétaire.

Québec, 13 août 1846.

Goren, Finley, 11 do de Liverpool, à T. C. Lee, lest, p. C. J. Adam.
 Barque Duke of Cornwall, Ronald, 22 do. de Belfast, à W. J. C. Benson, lest, p. J. Dallaire.
 —Séné, Glog, 9 do de Liverpool, à G. B. Symes & co, cargaison générale, 2 passagers, p. J. Lapointe.
 —Amazon, Hayes, 19 do. de Watford, à A. Gilmour & co, lest, p. B. Normand.
 Brick Vesper, Matras, 16 do de Londres, à ordre, en lest, p. A. Michaud.
 —Albion, Scurr, 10 do de Maryport, à Atkinson - Osborne & co, p. T. C. Després.
 —Angora, Cornish, 10 do d'Exeter, à G. B. Symes & co, lest p. C. Vesina.
 —Isabella, Desmond, 2 do. de Cork, à Lelacurrier & po, lest, 62^e passagers, p. P. Huelland.
 Goulette Mary Weatherall, Mabec, 27 juillet, de Gaspé, à ordre cargaison générale, 2 passagers, p. J. Blouin.
 Brick American Lass, Cumming, 24 juin de St. Jean Terre-ncuve, W. Hunt & co, sci, p. J. Dion.
 Barque Chapman, Miller, 16 do. de Newcastle, G. B. Symes et co, charbon, p. C. Dion.
 —Emily, Macey, 7 do. de Londres, à ordre, 49 soldats p. J. Campbell.

Brick Nile, Miller, 4 mai, Algiers, à ordre, en lest, p. F. X. Delisle.
 —Emperor, Thew, 4 juin, Cadix, H. & E. Barstall, vin, p. C. Boissel.
 —Anacron, Fortune, 23 mai, Adra, à ordre, en lest, p. M. Smith.
 Barque Cadron, Bance, 16 juin de Liverpool, à ordre, en lest, 241 passagers, p. T. Thérberge.
 Brick Isabella, Gregory, 11 juin de Whitehaven, à ordre, en lest, p. V. Chamberland.
 —Eliza et Ann, Ferguson, 4 juillet de Limerick, G. B. Symes et co, do, 6 passagers, p. D. Ballantyne.
 Barque Treasurer, Smith, 16 juin de Belfast, G. H. Parke et co, do, 170 passagers, p. J. B. Turgeon.
 —John Jordine, Samson, 3 juillet de Liverpool, W. J. C. Benson, lest, p. A. Chamberland.
 —Hartland, Hooper, 17 do. de New-York, à ordre, cargaison générale, p. C. Pouliot.
 —Robert Watt, Johnson, 7 juin de Liverpool, G. B. Symes et co, lest, p. M. Côté.
 Goulette Victoria, Babin, en 15 jours d'Archat, R. Peniston, huile et poissons, 5 passagers, p. C. Dumas.

Navire England, Thompson, 3 juillet de Liverpool, J. Munn, lest, 30 passagers, p. W. Russell.
 Brick Deemster, Reid, 19 juin de Newcastle, H. S. Dalkin, charbon, p. L. Godbout.
 —Patagonia, Johnson, 15 do. de Sunderland, Gunningham et Way, charbon, p. M. Fournier.
 —Princess Royal, Whitney, 19 do. Leith, C. E. Levey et co, charbon, 4 passagers, p. P. Normand.
 —Sir W. Wallace, Husband, 13 do. de Newcastle, H. H. Porter et co, p. F. M. Houliard.
 —Cambyris, Smith, 15 do de Liverpool, Gillespie et co, cargaison générale, 2 passagers, p. J. Boischer.
 Barque Triol, Morrison, 11 juin de Newport, H. E. Scott, charbon, p.
 —Louis, Mills, 11 juillet de New-York, G. B. Symes et co, p. G. B. Bernier.
 Brick Argent, Wilson, 28 mai de Montrose, à A. Gilmour et co, lest, p. G. Fournier.
 —Cumberland, Goats, 16 do. de Villarico, à ordre, en lest, p. J. Coulombe.
 Navire Erin's Queen, Davis, de Cork, à G. H. Parke et co.—2d voyage, p. J. Audet.

NAISSANCE.

Le 16, la dame de Jean-Thomas Taschereau, éc., a mis au monde, une fille.

TRANSPORT DES MALLES.

Des soumissions seront reçues par le Député-Directeur-Général des Postes à Montréal jusqu'au LUNDI 17 AOUT prochain, pour le transport des Malles de sa Majesté, une fois par semaine, entre Québec et la Rivière du Loup en bas sur un contrat de trois années à compter du 6 septembre prochain. On peut voir les conditions du Contrat en s'adressant aux Maîtres de Poste de Québec, Saint-Thomas, la Rivière Ouelle ou la Rivière du Loup en bas.
 Québec, 27 juillet 1846.

BULLETIN DES VENTES A L'ENCAN.

Le 19, à 2 heures, chez Masson, Langevin et cie.—flanelle, étoffe, tweeds, etc.



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE. SECONDE SECTION.

Il y aura une Assemblée, de cette Section LUNDI, le 17 août, 7 heures et demie du soir, en la maison de M. Toussaint Vézina, faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.
 Les membres sont priés de s'y rendre vu que des mesures importantes doivent leur être soumises.
 Par ordre, OLIVIER ROBITAILLE, E. L'ECUYER, Secrétaires.
 Québec, 13 août 1846.



SOCIÉTÉ Saint-Jean-Baptiste. TROISIEME SECTION.

L'ELECTION des officiers pour la présente année, aura lieu LUNDI soir, le 17 du courant, à HUIT heures précises, à la Salle d'école de M. Dion au pied de la côte à Coton. On commencera à distribuer les cartes d'admission à 7 heures précises, à ceux qui payeront cinq chellins pour l'année expirée le 24 juin dernier, conformément à une résolution du comité générale de Régie; et il n'y aura que ceux qui se conformeront à cette règle, qui seront réputés membres.
 Par ordre, L. PREVOST, CHARLES DION, Secrétaires.
 Québec, 13 août, 1846.

AVIS.

CEUX qui doivent à la succession de feu M. C. V. Dupont, en son vivant de la Cité de Québec, Etudiant en droit, sont priés de payer au plutôt, et ceux auxquels elle serait endettée sont aussi priés de filer leurs réclamations.
 Les personnes qui auraient des effets appartenant à M. Dupont, voudront bien aussi les remettre.
 S'adresser au soussigné J. OUELLET, N. P.
 Rue de l'ancien chantier, vis-à-vis le marché St. Paul.
 Québec, 13 août 1846.
 ON a besoin d'une jeune personne de 15 à 16 ans, pour servir comme apprenti dans cet atelier.
 Imprimerie du Journal de Québec, }
 25 juillet, 1846.



PONT DE GODEFROI.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau des Travaux Publics jusqu'au MARDI 25 COURANT, pour la CONSTRUCTION d'un PONT sur la Rivière Godefroi, conformément aux Plans et Devis qu'on peut voir au bureau de H. F. Hughes, écuyer, aux Trois-Rivières, ou à ce bureau, où l'on peut aussi obtenir toutes informations qui seraient requises.
 Les soumissions, ententes ou soumissions pour le Pont de Godefroi, et adressées au soussigné, devront exprimer la somme en bloc pour laquelle on propose d'exécuter l'ouvrage parachevé dans toutes ses parties, et contenir les noms de deux personnes solvables qui consentent à devenir cautions pour la due exécution du contrat.
 L'ouvrage devra être terminé, au plus tard, le 1er juin 1847.
 Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.
 Département des Travaux Publics, Montréal, 5 août 1846.

Trouvé.

AUJOURD'HUI une petite somme d'argent; le propriétaire pourra l'avoir en s'adressant à J. B. MARTEL, à la brasserie de D. McCallum, éc., et en payant les frais de cette annonce.
 11 août, 1846.

Le soussigné a besoin d'un étudiant dans sa branche, qui sache le français, l'anglais et le latin, ou qui ait fait un cours d'étude dans nos collèges.
 O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, &c. Haute-ville, rue St. Jean.
 Québec, 29 juillet, 1846.

Banque du Peuple. AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain, et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.
 Par ordre des directeurs, B. H. LEMOINE,
 Montréal, 12 juin, 1846.

GRANDS MARCHÉS.

SE VENDANT AU PRIX COURANT.
 Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix courant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, consistant en—
 Coutellerie, Outils, Eléctricité et Tapiserie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrans, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Broses, etc.
 P. DORTON, Rue la Montagne.
 Québec, 10 juin, 1846.

COMITE' DE DISTRIBUTION.

A VENDRE : Fer-blanc galvanisé, Pour Toits, Saillies, Goutières, etc.
 De la manufacture de MM. John et Edmond Walker, dite: GOSPEL OAK WORKS, près Tipton, Staffordshire.
 CES messieurs ayant adressé au Comité de Secours des incendiés de Québec, du 28 mai et juin, 1845, 10 tonneaux de leur fer-blanc galvanisé, avec instruction d'en disposer aux victimes des incendies à des prix très bas;
 Avis est par le présent donné, que le soussigné a reçu avis de vendre le fer-blanc susdit aux incendiés seulement, en quantité suffisante pour couvrir une maison ou bâtisse, et pas plus, à chaque propriétaire, à 4 deniers courant par livre.
 On peut s'adresser tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à MIDI, au bureau du soussigné, à la maison du Parlement.
 Conditions : — Argent Comptant. R. SYMES, Surintendant
 Québec, 11 juillet 1846.

COTISATION. CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC.

BUREAU DU TRESORIER, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 25 juillet 1846.
 AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à être prélevées dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé: "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec,") ont été déposés au bureau du Trésorier de la cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que toutes personnes y intéressées puissent les examiner en aucun temps (dimanches et fêtes exceptés), entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de tout erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres des Cotisations.
 F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

INCENDIES DE TERRENEUVE.

A ma prière, ROBERT SYMES, écuyer, a bien voulu consentir à recevoir et prendre en charge tous Dons en linges de lits, hardes et autres effets destinés aux incendiés de Saint-Jean de Terre-neuve, et l'on est prié d'envoyer ces dons à l'Hôtel du Parlement, avec une note contenant le nom du donateur.
 G. OKILL STUART, Maire,
 Québec, 13 juillet 1846.

Debentures de la Corporation DES débentures au montant de £9000 sont sur le point d'être émises par la Corporation de la cité de Québec, on pourra s'en procurer en s'adressant au soussigné.
 G. OKILL STUART, Maire.
 Québec, 14 juill 1846.

1, rue La Montagne. **LIBRAIRIE CATHOLIQUE** Pres l'Archevêché. QUEBEC. **d'AUGUSTIN COTÉ et Cie.**

Les propriétaires de ce journal désireux de profiter de toutes les sources de patronage, que leur amène naturellement leur publication pour la Librairie, Papeterie, etc. tout en continuant d'exécuter, comme par le passé, toutes sortes d'impressions, et voulant répondre au désir d'un grand nombre de leurs abonnés, ont ouvert une Librairie Catholique, se composant pour le présent que du noyau pour ainsi dire de ce qu'elle sera plus tard, savoir: des Formulaires de prières, Petites Heures (assorties), Paroissien, doré etc., Journaux et Manuel du Chrétien, Chemin de la croix, grand et petit, Ange conducteur, Délices des ames pieuses, petite Bible, Traité de la paix, Catechisme de persévérance, Journées saintes, Imitation de Jésus-Christ, Pseaumes et Cantiques, Heures de congrégation, etc. etc.
 —Livres de Fénelon, de Bourdaloue, de St. François de Sales, Dictionnaires de Feller et de l'Académie française.
 —Livres et fournitures d'écoles.
 —Règlement de la confrérie de la Bonne-Mort et Règlement de la confrérie du Saint-Coeur de Marie, imprimés par eux-mêmes avec l'approbation de Mgr l'Archevêque.
 —Souvenir de Première Communion, livret approuvé aussi par Mgr l'Archevêque et pour lequel ils ont réclamé le droit de propriété, et en vogue déjà dans nombre de paroisses. Images, grandes et petites, noires et colorées, mosaïques, etc., etc.
 —Etudes de dessins, etc.
 —Papeterie assortie de bureau, etc.
 Un assortiment complet de Cartes de visite et autres.
 23 juillet 1846.

HOTEL DU CANADA. RUE ST. GABRIEL.

Mme. ST. JULIEN
 INFORME ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement, lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.
 INDEPENDAMMENT D'UNE Position Centrale,
 A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable possible aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.
 LES FAMILLES
 Trouveront de spacieux Appartements, bien aérés, des Salons récemment meublés et les soins les plus attentifs.
 Les Mets, les Vins les plus recherchés seront toujours choisis avec plus grand soin.
 DES OMNIBUS
 Seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des Bateaux-à-Vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.
 Mme. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).
 Montréal, 16 juillet 1846.

HOTEL DALEY. J. H. DALEY. [CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ETANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.
 Les Chambres à Coucher
 Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur.
 Les Salons des Dames et des Messieurs
 Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer.
 Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés.
 La Carte du Menu
 Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.
 J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute attention à leur confort.
 Montréal, 16 juin 1846.

HOTEL DONEGANA. RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette
SPLENDIDE MAISON, RUE NOTRE-DAME,
 Ci-devant appartenant à Wm. Bingham, Ec., et la résidence des gouverneurs des lords Durham et Sydenham; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élevation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; il commande de tout côté une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Île Ste. Hélène de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque qui l'environne.
 L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES etc., TOUT NOUVEAUX ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard.
 La TABLE sera toujours garnie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'épargnera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le plus grand nombre de personnes que l'étendue de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.
 J. M. DONEGANA.
 Montréal, 19 juin 1846.

DEPOT D'HORLOGES ET MIROIRS AMERICAINS,

No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville, D. O'DOUD, ENCANTEUR.
 N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincalleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.

Le Nouveau-Testament DE N.-S. JÉSUS-CHRIST.
 Traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le Texte, et des Notes explicatives, morales et dogmatiques, pour faciliter l'intelligence.
 Publié avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque de Québec.
 A vendre à la librairie d'Augustin Côté et cie., près de l'Archevêché.

LE COMTE D'ALBOROUGH.
GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.
Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.
AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.
Votre très obéissant et obéissant serviteur.
(Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.
MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Dr. Moore, droguiste, de Newtown, n'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.
Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur.
(Signé) G. R. WYTHEN BAXTER.
A vendre, chez
JOHN MUSSON, Chémiste
Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

Aux propriétaires Incendiés.

Le soussigné offre en vente, à des prix très modérés et à des conditions très libérales, des plançons et autres bois scés de toutes dimensions, propre à la construction de maison. Son chantier se trouve sur le Quai de John Munn, écuyer, près du palais, rue du Roi.
PIERRE GINGRAS.
St. Roch, 10 juin 1846.

LA société formée pour la fabrication et l'exploitation de la brique, sous les noms et raison de Smolinski et Aubin, est dissoute.
J. SMOLINSKI.
Québec, 27 juin 1846.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES :
22 PANIERS de Vaisselle assortie, 60 quarts de Lard Prime-Mess
25 do do do Mess
75 do do do Farine
50 quintaux Biscuit
100 jambons
Et un assortiment d'Épicerie propre aux familles.
—AUSSE—
60 Foyers
Cordages assortis, Ancres, Chaines, etc., etc.
ANGERS & BUTEAU,
Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec.
8 juin 1846.

Dépôt de Quincaille

Papeterie, effets de Marine, etc.,
MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,
Deuxième porte voisins de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.
R. H. POOLE.
Québec, 22 mai 1846.

COURS SUIVI ET RAISONNÉ SUR L'ART D'ECRIRE LA LANGUE FRANÇAISE

Le soussigné a l'honneur d'informer les parents des jeunes demoiselles et les messieurs de cette cité et des environs, qu'il continue de donner un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement; et se flatte toujours pouvoir enseigner ce nouveau mode sous le court espace de

Soixante Leçons.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur du succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour, seront produits à quiconque les désirera voir.
Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de pension de MADAME LEPROHON, propriétaire de Dame Veuve Romain, sur la rue St. Jean de la Haute-Ville, où il se trouve chaque jour depuis onze heures jusqu'à midi.
CHS. H. LASISSERAYE.
Québec, 22 mai, 1846.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOHN SAUNDERS, failli, avis public est donné par ces présentes en vertu d'un ordre de Jean-Casimir Brunceau, écuyer, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en conséquence du statut à ce relatif que la propriété immobilière ci-dessous désignée du dit failli, sera vendue à l'enchère sur les lieux à Douglas-Town, Gaspé, dans le district de Gaspé, le SAMEDI VINT-DEUXIÈME jour d'AOUT prochain; c'est à savoir : L'Établissement de Pêche au dit lieu de Douglas-Town, occupé depuis nombre d'années par le dit John Saunders, borné en front par la Baie de Gaspé, d'un côté par James Welsh, et d'autre côté par Mathew Power avec les bâtiments dessus construits.
Toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit à, sur, ou concernant le susdit immeuble, sont par ces présentes requises d'en faire connaître la nature et l'étendue au dit Juge ou Commissaire, par écrit, au moins quinze jours avant le jour fixé pour la vente, afin que leurs réclamations puissent être entendues et qu'il puisse en être décidé.
(Signé) W. J. NEWTON, Syndic.
Québec, 7 avril 1846.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE.

À VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au sousigné.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

A VENDRE.
LA maison maintenant occupée par Madelle Desbarats, située au bout de la rue St. Vallier près de la barrière de péages. Les termes de paiement seront faciles. S'adresser aux soussignés.

Québec, 16 avril 1846. LINDSAY & LEMOINE, Notaires.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.
UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.

S'adresser à dame veuve Cas. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 27 septembre 1845

AVOINE A VENDRE :
25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement au quai de John Racy, vis-à-vis de la Canoterie, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15.
NARCISSE C. FAUCHER.

ALMANAC des affaires.

AMABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures de chaussons, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'écriteau du 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers.
Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau, PEINTRE-ENTREPRENEUR.
No. 29,
Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean.
Québec, 20 juin 1846.

CHARLES L'ÉLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.
Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claud; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOS. LAURIN, NOTAIRE
A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul.
Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigarettes, savon, &c, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. BTE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fossés, St. Roch.
Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch.
Québec, 18 avril 1846.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent.
F. O. GAUTHIER, avocat.
Québec, 5 mai 1846.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuyer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice.
J. F. BHEAUME, Avocat et procureur.
Québec, 19 mai 1846.

LE DR. RINFRET DIT MALOIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1846.
Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. 7, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon.
PIERRE GAUVREAU, Architecte.
Québec, 4 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.
Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.
Jos. LEFEBVRE
2 Juin 1845.

Le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Vallier, près la barrière.—15 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer.
3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
Québec, 10 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.
CONFISEUR.
O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
1er mai 1845.

PIERRE LEGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Re. leur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

MAGASIN DE NOUVEAUTES.
MAISON TETU, 11, rue Saint-Jean.
Grande variété de MARCHANDISES
D'UTILITE ET DE FANTAISIE.
à vendre en gros et en détail.
LES soussignés prennent la liberté de prévenir respectueusement leurs amis de la cité de Québec et de la Campagne ainsi que le public en général, qu'ils recevront par les Vaisseaux suivants, le *Great Britain*, *Zetland*, *Charlotte*, de Londres; le *Ann Kenny*, *Mersey*, *Wilson*, de Liverpool; le *Canada*, *Jane Brown*, *Roxley*, de Glasgow, un assortiment très-étendu de Marchandises de Fonds, et de Gout, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents Marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Écosse.
Ils sollicitent particulièrement l'attention générale sur le département des Chapeaux de Dames qui se compose exclusivement de tout ce qui est nouveau et de plus à la mode.
Ils informent les Marchands de la Campagne que leur assortiment sera très-étendu et complet.
AU CLERGE.
Les soussignés informent aussi MM. les membres du Clergé, qu'ils recevront par les prochains arrivages une quantité d'étoffes propres à leur usage pour vêtements de toutes sortes, etc., etc.
L. & C. TETU,
Québec, 8 mai 1846.

CHAPEAUX
Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de CHAPEAUX de Paris, de Londres et de New-York, Livourne et de Foin, pour hommes et enfants; Casquettes de drap et de toile cirée, Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamouis; Gants de Buck-skin; Galons de soie militaire, et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieures; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.
AUSSE,
Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du clergé de différente qualité et prix.
Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.
Répare des chapeaux de castors et leghorne.
F. E. GARANT,
No. 8, rue St. Jean.
Québec, 26 mars, 1846.

Encans du Soir
Grand marché à faire aux halles d'encan DE **D. O'DOUD,** BASSE-VILLE,
LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.
N. B. Pour les détails voir les affiches.
Québec, 10 juillet 1844.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!
Avec

L'ONGUENT D'HALLOWAY.
Une cure de 50 ulcères en six semaines.
Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CHRONICLER, Tobago, Indes Occidentales.
4 FEVRIER, 1845.
AU PROFESSEUR HOLLOWAY.
Monsieur, Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance de heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.
(Signé) JOHN MARTIN.
Hemorroïdes, Fistules, Debilités.
CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT. Un lieutenant de demi-paie, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont par désir on fait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorroïdes, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans un plein

l'usage de santé, par ces médecines justement renommées, alors qu'il se croyait perdu.
CANCER AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.
Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tutton, pres Southampton.
" 6 Février, 1845.
Au professeur Holloway.
" MONSIEUR, La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer au sein de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, il blessures étaient ouvertes à la fol. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse me serait bientôt eue. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.
" Je serai toujours, vos très reconnaissant et obéissant serviteur.
(Signé) " RICHARD BULL."
Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancers ulcérés et pierriers, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorroïdes; les PILULES de HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent; et cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié du temps qu'il faut pour l'onguent seul.
Brûlures, teignes, engelures, gergures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.
A vendre chez JOHN MUSSON, Chémiste, Seul agent à Québec.
N. B. Les Directions sont adressées au Pot ou à la boîte
Le soussigné donne avis à toutes personnes endettées à la faillite de JOSEPH VERRET, que celles qui doivent pour un montant au-dessus de \$50, et qui s'acquitteront d'ici à un mois de leurs dettes au soussigné, obtiendront l'escompte de 25 par cent.
Les débiteurs à la dite faillite sont de plus informés que la balance des dettes due à la dite faillite, ayant, à la suite d'une enchère, qui eut lieu le 9 Février dernier, posée aux mains du soussigné, il est seul en droit de descompter quittance.
Ceux des débiteurs qui ne se latoront pas de liquider leurs dettes, d'aucune manière, seront poursuivis sans avis ultérieurs.
A. S. MATTE, Syndic de la faillite et propriétaire de l'office.
Québec, 15 avril 1846.